

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU**

SÉANCE DU 01.10.2026

Date de la convocation : 24/09/2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Nombre de procuration : 3

Date d'affichage : 05/10/2026

L'an deux mil vingt-six et le premier du mois d'octobre à 18 heures30, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur PERREAU Frédéric, Maire.

Présents : PERREAU Frédéric, DUVAL-BLAIZE Cécile, PAUL Marie-Christine, LAMBERT Emmanuel, MARSHALL Catherine, COSTENOBLE Luc, NIETO Jean-Marc, LEZEC Karine, BRIERE Yoan, FAURE Anaëlle, LE NORMARD Christian, LEVREL Yann.

Absent : JACQ Frédéric (procuration à Madame LEZEC Karine), PHILIPPE Anne (procuration à Monsieur BRIERE Yoan), BUREAU Elise (procuration à Monsieur LEVREL Yann).

Secrétaire de séance art L.2121-15 du CGCT : LEVREL Yann

DÉLIBÉRATION N° 07

CRÉATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE DÉDIÉE AU CENTRE NAUTIQUE DE LOCQUÉMEAU

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il apparaît nécessaire de mettre en place une commission municipale dédiée au Centre Nautique de Locquémeau, afin d'assurer un suivi régulier de son fonctionnement, de ses activités et des différents projets qui lui sont liés.

Cette commission aura notamment pour mission d'examiner les questions relatives au fonctionnement du centre nautique, à ses activités, à son développement, ainsi qu'aux relations avec les différents partenaires et acteurs concernés.

Monsieur le Maire propose que cette commission soit composée de 6 membres au total, dont le Maire, membre de droit et président de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **DE CRÉER** une commission municipale dédiée au Centre Nautique de Locquémeau ;
- **DE FIXER** à 6 le nombre de membres de cette commission, dont le Maire, membre de droit et président ;
- **DE DÉSIGNER** les membres suivants :

Président :

M. Frédéric PERREAU, Maire, membre de droit ;

Membres :

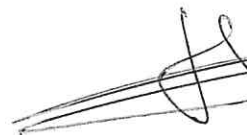
- o Mme Cécile DUVAL-BLAIZE ;
- o M. Emmanuel LAMBERT ;

- M. Yoan BRIÈRE ;
- M. Jean-Marc NIETO ;
- M. Yann LEVREL.

- **DE CHARGER** cette commission d'étudier et de suivre les questions relatives au fonctionnement, aux activités et aux projets du centre nautique de Locquémeau
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de cette commission.

PERREAU Frédéric, Maire,

*Délibération certifiée exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 05.10.2026*



*LEVREL Yann,
Secrétaire de séance*

